



Communiqué du 12 décembre 2024

Allier les compétences pour agir

Née d'une collaboration étroite entre des acteurs de la formation professionnelle et des représentants des personnes accompagnées, la 5ème promotion d'Intervenants Pairs® conduite par l'[ARIFTS](#) et le [GFPH](#) s'est ouverte le 9 décembre 2024 à Angers. Cette formation de 184 heures sur 5 mois vise à **professionnaliser l'expertise d'usage** fondée sur les savoirs expérientiels, et réunie cette année 18 personnes qui vivent des situations de handicap, de précarité, des addictions ou des maladies chroniques.

La structure de la formation.

La formation s'articule autour de trois modules complémentaires :

1. Professionnalisation de l'expertise d'usage (79h)
2. Participation de l'Intervenant Pair® à l'action des professionnels (53h)
3. Contribution de l'Intervenant Pair® à la formation des professionnels (52h)

Une approche pédagogique unique.

La particularité de cette formation réside dans son approche pédagogique paritaire. Elle a été coconstruite avec des personnes concernées, et enrichie de la longue expérience du Groupement Français des Personnes Handicapées (GFPH) qui développe la [Pairémulation](#)® depuis trente ans. Les intervenants sont à la fois des formateurs professionnels et des experts d'usage.

Des débouchés variés

À l'issue de la formation, les intervenants pairs peuvent exercer dans divers domaines en fonctions de leurs compétences et appétences :

- Missions d'expertise et de conseils sur l'accessibilité et l'habitat inclusif.
- Travail comme Intervenant Pair® salarié dans les dispositifs de lutte contre l'exclusion ou de réadaptation.
- Intervention dans les secteurs sanitaires, sociaux, médico-sociaux et pénitenciers.
- Expertise indépendante dans les dispositifs de co-construction des projets de vie.
- Intervention dans les centres de formation en travail social.

Les premiers effets.

Les intervenants pairs® formés par [l'ARIFTS](#) et le [GFPH](#) participent activement à diverses structures et initiatives, notamment :

- Des Groupes d'Entraide Mutuelle ([GEM](#))
- Des associations comme [Repair'44](#) et [Trach' la vie](#) ...
- La [Communauté 360](#) du Maine-et-Loire
- Le dispositif « [Un chez soi d'abord](#) » de Rennes

Ces implications permettent d'incarner concrètement le rôle crucial des Intervenants Pairs® dans le paysage social et médico-social.

Un contexte national.

Cette formation d'Intervenants Pair® s'inscrit dans une dynamique nationale de reconnaissance des savoirs expérientiels, **et donc de valorisation des personnes**. Elle répond aux orientations du plan d'action en faveur du travail social de (2015) et de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté (2018). Elle s'inscrit pleinement dans l'axe 3 de la Réponse accompagnée pour tous, une initiative lancée en 2015 avec le rapport de Denis Piveteau « Zéro sans solution ». Cette démarche vise à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap en valorisant leur expertise et leur participation active.

Résultats encourageants.

Une enquête d'employabilité réalisée fin 2023 révélait que 59% des stagiaires formés assuraient une mission d'Intervenant Pair®, dont 44% sont salariés et/ou indépendants. Ces chiffres sont révélateurs de la dynamique inspirante du mouvement et de l'importance croissante des Intervenants Pairs® dans le secteur social et médico-social.

En lançant cette 5ème promotion, l'ARIFTS et le GFPH confirment leur engagement dans la professionnalisation des Intervenants Pair®, et se félicitent ainsi de contribuer à la redéfinition des attendus de l'intervention sociale et médico-sociale dans le respect des orientations définies par les personnes concernées au sein des Institutions Internationales¹.

Création d'un Intervenant Pair pour présenter la formation

<https://www.youtube.com/watch?v=yxvFuHYFx9c>

[Contacts presse](#)

[ARIFTS](#)

Carine Morisseau

+33 2 41 22 40 72

Thierry Chartrin

+33 6 18 78 93 22

[GFPH](#)

Jean-Luc Simon

+33 6 12 92 90 53

¹ La [stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées](#)

• Le [socle européen des droits sociaux](#)

• La [convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées \(2006\)](#)